CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 17 JUIN 2021

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 EUR de Titres indexés sur Valeo SA et à échéance août 2027

Souche: SPLB2021-1WZ3

ISIN: FR0014003VL1

dans le cadre du Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse, sous réserve du sous-paragraphe (ii) ci-dessous, que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que:

- (i) dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, par rapport à cette offre; ou
- (ii) dans le pays dans lequel l'Offre Non-Exemptée est faite mentionné au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous, sous réserve que cette personne soit l'une des personnes mentionnées au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre spécifiée à cet effet dans ce même paragraphe.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020, telle que complétée par un Supplément au Prospectus de Base en date du 12 mai 2021 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence et, qui avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur, et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020, du 5 août 2020, du 15 octobre 2020, du 4 novembre 2020, du 7 décembre 2020, du 22 décembre 2020, du 18 janvier 2021, du 26 février 2021, du 1 avril 2021 et du 7 avril 2021 (ensemble, le "Document d'Enregistrement") constitue un prospectus de base (le "Prospectus de Base"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (<u>www.credit-suisse.com/derivatives</u>), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<u>www.amf-france.org</u>) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<u>http://www.bourse.lu</u>).

1. Emetteur: Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa

succursale de Londres

2. (i) Souche N°: SPLB2021-1WZ3

(ii) Tranche N°: Non Applicable

3. Devise ou Devises Prévue(s): Euro ("EUR")

4. Institutionnel: Non Applicable

5. Montant Nominal Total:

(i) Souche: 30.000.000 EUR

(ii) Tranche: Non Applicable

6. Prix d'Emission: 100 pour cent du Montant Nominal Total

7. (i) Valeurs Nominales Indiquées: 1.000 EUR

(ii) Montant de Calcul: 1.000 EUR

(iii) Montant de Calcul Réduit Non Applicable

8. (i) Date d'Emission: 18 juin 2021

(ii) Date de Conclusion: 28 mai 2021

(iii) Date de Début de Période Non Applicable

d'Intérêts:

(iv) Date d'Exercice: 9 août 2021

9. Date d'Echéance: 5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de

Détermination (prévue le 16 août 2027)

10. Base d'Intérêt: Non Applicable

11. Base de Remboursement/Paiement: Remboursement Indexé sur une Seule Action

12. Titres Hybrides: Non Applicable

13. Options de Remboursement:

(i) Remboursement au gré de Non Applicable

l'Emetteur (Call Option):

(Modalité 14.3)

(ii) Remboursement au gré des Non Applicable

Titulaires de Titres (Put Option):

(Modalité 14.5)

14. Perturbation des Paiements: Non Applicable

15. DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER

1. Sous-Jacent Applicable

(A) Titres dont les Intérêts sont Non Applicable Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions:

(B) Titres dont les Intérêts sont Non Applicable Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices

(C) Titres dont les Intérêts sont Non Applicable Indexés sur un Seul ETF,
Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF:

(D) Titres dont les Intérêts sont Non Applicable Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds:

(E) **Titres Indexés sur un Panier** Non Applicable **Combiné:**

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

(A) Modalités de Détermination Non Applicable du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)

(B) Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier: Non Applicable

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)

3. Dispositions relatives aux Intérêts

(A) **Dispositions relatives aux** Non Applicable **Titres à Taux Fixe**

(Modalité 5)

(B) **Dispositions relatives aux** Non Applicable **Titres à Taux Variable**

(Modalité 6)

(C) relatives Non Applicable **Dispositions** aux Titres à Coupon Zéro

(Modalité 7)

(D) Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds

Non Applicable

16. DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL

- 1. **Sous-Jacent Applicable**
 - (A) **Titres Remboursables Indexés** sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:

Applicable

(i) Mention indiquant si les Titres sont Indexés sur une seule Action Sous-Jacente ou sur un Panier d'Actions Sous-Jacent:

Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action

(ii) L'identité de l'Emetteur Sous-Jacent pertinent, la catégorie de l'Action Sous-Jacente et le code ISIN autre code ou un d'identification des Titres pour l'Action Sous-Jacente pertinente:

Emetteur Sous-Jacent: Valeo SA

Catégorie de l'Action Sous-Jacente : actions ordinaires de l'Emetteur Sous-Jacent

Code ISIN: FR0013176526

Code Bloomberg: FR FP < Equity>

(iii) Source d'Information www.euronext.com

(iv) Bourse: **Euronext Paris**

(v) Marchés Liés: Toutes les Bourses

(vi) Heure d'Evaluation: Comme défini à la Modalité 9.5

Substitution d'Action: (vii) Applicable

(viii) Pondération pour chaque Action Sous-Jacente inclue dans le Panier:

Non Applicable

(ix) Cas de Perturbation Changement de la Loi

Additionnels:

Perturbation de la Couverture

Procédure d'Insolvabilité

Date Butoir de Calcul de la (x)

Non Applicable

Moyenne:

Comme défini à la Modalité 9.5 (xi) Date Butoir de Référence:

(B) Titres Remboursables Indexés Non Applicable sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un panier d'Indices:

(C) Titres Remboursables Indexés Non Applicable sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:

(D) Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:

Non Applicable

Titres Indexés sur un Panier Non Applicable **(E)** Combiné

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

Modalités de Détermination **(A)** du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:

Rendement de Base

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)

(i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.

(ii) Strike:

Date de Détermination du (iii) Rendement:

Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé

(iv) Taux de Rendement: 100 %

Valeur de Référence Initiale: (v)

Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

Modalités de Détermination de (vi) la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale:

Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

Modalités de Détermination de (vii) la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date Détermination de Rendement:

Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(B) Modalités de Détermination Rendement Moyenne

Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:

3. Modalités de Remboursement Final

(A) Montant de Remboursement Déterminé conformément aux Modalités Final de chaque Titre Additionnelles applicables

(B) Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final

I Remboursement avec Barrière Applicable (Principal à Risque)

- (i) (a) Le Montant de Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final Remboursement Final de 100% sera par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:
 - (b) dans tous les autres cas, le Déter Montant de Section Remboursement Final sera:

Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.

- (ii) Date de Détermination: 9 août 2027
- (iii) Valeur Barrière de *Moins* 40 pour cent. Remboursement Final:
- II Remboursement avec Verrouillage Non Applicable (Principal à Risque)
- III Remboursement avec Barrière et Non Applicable Verrouillage (Principal à Risque)
- IV Remboursement avec Barrière Airbag Non Applicable (Principal à Risque)
- V Remboursement avec Airbag et Non Applicable Verrouillage (Principal à Risque)
- VI Remboursement à Barrière avec Non Applicable Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)
- VII Remboursement de la Participation Non Applicable (avec Plancher) (principal à Risque)
- VIII Remboursement de la Participation Non Applicable (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)

- IX Remboursement de la Participation Non Applicable Barrière Basse (Principal à Risque)
- X Remboursement lié avec le Non Applicable Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)
- XI Remboursement lié à des Dividendes Non Applicable Synthétiques (Principal non à Risque)
- XII Remboursement lié au Rendement Non Applicable (Principal à Risque)
- XIII Remboursement à l'Evènement Non Applicable Désactivant:
- XIV Remboursement avec Barrière Airbag Non Applicable Modifié (Principal à Risque)
- XV Remboursement avec une Protection Non Applicable en Capital
- 17. REMBOURSEMENT OPTIONNEL
 - (A) Remboursement au gré de Non Applicable l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur):

(Modalité 14.3)

(B) Remboursement au gré des Non Applicable Titulaires de Titres (Put Option):

(Modalité 14.5)

18. DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

18.1 Evènement de Remboursement Anticipé Applicable Automatique:

I Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)

Applicable

(i) Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une d'Evaluation Date de Remboursement Anticipé Automatique est:

Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Automatique

(ii) Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: Les 9 août 2022, 9 septembre 2022, 10 octobre 2022, 9 novembre 2022, 9 décembre 2022, 9 janvier 2023, 9 février 2023, 9 mars 2023, 11 avril 2023, 9 mai 2023, 9 juin 2023, 10 juillet 2023, 9 août 2023, 11 septembre 2023, 9 octobre 2023, 9 novembre 2023, 11 décembre 2023, 9 janvier 2024, 9 février 2024, 11 mars 2024, 9 avril 2024, 9 mai 2024, 10 juin 2024, 9 juillet 2024, 9 août 2024, 9 septembre

2024, 9 octobre 2024, 11 novembre 2024, 9 décembre 2024, 9 janvier 2025, 10 février 2025, 10 mars 2025, 9 avril 2025, 9 mai 2025, 9 juin 2025, 9 juillet 2025, 11 août 2025, 9 septembre 2025, 9 octobre 2025, 10 novembre 2025, 9 décembre 2025, 9 janvier 2026, 9 février 2026, 9 mars 2026, 9 avril 2026, 11 mai 2026, 9 juin 2026, 9 juillet 2026, 10 août 2026, 9 septembre 2026, 9 octobre 2026, 9 novembre 2026, 9 décembre 2026, 11 janvier 2027, 9 février 2027, 9 mars 2027, 9 avril 2027, 10 mai 2027, 9 juin 2027, 9 juillet 2027 et 9 août 2027.

(iii) Valeur Barrière de Remboursement Automatique:

Relativement à (a) chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique (autre que la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 août 2027), zéro pour cent, et (b) la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 août 2027, *moins* 20 pour cent.

(iv) Montant de Remboursement Anticipé Automatique: Taux de Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul

(v) Taux de Remboursement Anticipé Automatique: 107,08 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 août 2022

107,67 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 septembre 2022

108,26 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 10 octobre 2022

108,85 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 novembre 2022

109,44 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 décembre 2022

110,03 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 janvier 2023

110,62 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 février 2023

111,21 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 mars 2023

111,80 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11 avril 2023

- 112,39 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 mai 2023
- 112,98 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 juin 2023
- 113,57 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 10 juillet 2023
- 114,16 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 août 2023
- 114,75 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11 septembre 2023
- 115,34 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 octobre 2023
- 115,93 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 novembre 2023
- 116,52 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11 décembre 2023
- 117,11 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 janvier 2024
- 117,70 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 février 2024
- 118,29 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11 mars 2024
- 118,88 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 avril 2024
- 119,47 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 mai 2024
- 120,06 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 10 juin 2024
- 120,65 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 juillet 2024

- 121,24 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 août 2024
- 121,83 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 septembre 2024
- 122,42 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 octobre 2024
- 123,01 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11 novembre 2024
- 123,60 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 décembre 2024
- 124,19 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 janvier 2025
- 124,78 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 10 février 2025
- 125,37 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 10 mars 2025
- 125,96 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 avril 2025
- 126,55 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 mai 2025
- 127,14 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 juin 2025
- 127,73 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 juillet 2025
- 128,32 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11 août 2025
- 128,91 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 septembre 2025
- 129,50 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 octobre 2025

- 130,09 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 10 novembre 2025
- 130,68 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 décembre 2025
- 131,27 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 janvier 2026
- 131,86 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 février 2026
- 132,45 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 mars 2026
- 133,04 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 avril 2026
- 133,63 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11 mai 2026
- 134,22 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 juin 2026
- 134,81 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 juillet 2026
- 135,40 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 10 août 2026
- 135,99 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 septembre 2026
- 136,58 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 octobre 2026
- 137,17 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 novembre 2026
- 137,76 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 décembre 2026
- 138,35 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11 janvier 2027

		138,94 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 février 2027
		139,53 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 mars 2027
		140,12 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 avril 2027
		140,71 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 10 mai 2027
		141,30 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 juin 2027
		141,89 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 juillet 2027
		142,48 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 9 août 2027
	(vi) Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique
II	Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement Anticipé Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière - Option 1	Non Applicable
V	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 2	Non Applicable
VI	Remboursement Anticipé Automatique – Fourchette de Barrières	Non Applicable
VII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique - Barrière ou Surperformance	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique	Non Applicable

(Modalité 14.9)

I SOUS-JACENT APPLICABLE

(A) Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:

Conformément au point 1.(A) des Modalités Relatives au Remboursement Final.

(B) **Titres Remboursables Indexés** sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:

Non Applicable

(C) **Titres Remboursables Indexés** sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:

Non Applicable

(D) **Titres Remboursables Indexés** sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:

Non Applicable

(E) Titres Indexés sur un Panier Non Applicable Combiné

П RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.

(A) Modalités de Détermination Rendement de Base du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation Remboursement Anticipé pour Automatique les Modalités de Remboursement Anticipé)

Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance. (i)

(ii) Strike: 1

Taux de Rendement: 100 % (iii)

Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de (iv)

Détermination de la Valeur précisées ci-après

Modalités de Détermination de (v) la Valeur pour la Valeur de

Référence Initiale:

Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

Modalités de Détermination de Valeur de Clôture (vi) la Valeur pour la Valeur de

Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(B) Modalités de Détermination Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:

Non Applicable

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

- 18.2 Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul
 - Remboursement Imprévu Non Applicable (a) au Pair:
 - (b) Montant de Paiement Non Applicable Minimum:
 - Déduction pour Frais de Non Applicable (c) Couverture:

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

19. Titres Dématérialisés au porteur Forme des Titres:

(Modalité 3)

20. **Etablissement Mandataire:** Non Applicable

21. Centre(s) Financier: Non Applicable

22. Centre(s) d'Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement

Non Applicable

23. Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:

Jour Ouvré de Paiement Suivant

24. Non Applicable Dispositions de Redénomination:

25. Transaction Potentielle de Section 871(m):

L'Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d'impôt à la source des Etats-Unis aux termes de la section 871 (m).

26. Représentation des Titulaires de Titres Masse Légale / Masse:

(Modalité 21)

Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.

Le Représentant initial recevra une rémunération s'élevant à 150 EUR sur toute la durée de vie des Titres.

Nom et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.

Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.

27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat placement:

Non Applicable

(ii) Date de Contrat de Non Applicable Souscription :

28. Agent Placeur

Credit Suisse International

29. Offre Non Exemptée:

Les Titres peuvent être offerts par Silex Finance, 9 rue Beaujon, 75008 Paris, France (le "Distributeur") autrement qu'en vertu de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus, en France ("Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite") pendant la période du 18 juin 2021 au 9 août 2021 ("Période d'Offre"). Voir aussi le paragraphe 8 de la Partie B ci-dessous.

30. Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base: Le Prospectus de Base ne peut être utilisé que par le Distributeur pour offrir les Titres dans le Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite.

31. Commission et concession totales:

Non Applicable

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:

Julien Bieren Managing Director

Yogamoorthy Logan Managing Director

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. **COTATION**

Cotation et Admission à la Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour négociation: son compte) afin que les Titres soient admis à la

négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à

compter de la Date d'Emission.

Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant

la Date d'Emission).

2. **NOTATIONS**

Notations: Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre, exception faite des frais pouvant être versés au(x) Distributeurs(s).

Le montant de la commission que Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. (en tant qu'intermédiaire entre l'Agent Placeur et le(s) Distributeur(s)) paiera au(x) Distributeur(s) en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1,00 pour cent (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximale des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois (*upfront*) et/ou trimestriellement et calculé par référence à la détermination par l'Emetteur de la valeur indicative de rachat des Titres à la date de calcul concernée. Ces commissions sont prises en compte dans le Prix d'Emission.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'offre: Se référer à la section "Utilisation des fonds" de la

Note Relative aux Valeurs Mobilières

(ii) Estimation des produits nets: 30.000.000 EUR

(iii) Estimation des frais totaux : Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à

l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité du Sous-Jacent Applicable (étant les actions ordinaires de Valeo SA dont le code ISIN est: FR0013176526 et le code Bloomberg est: FR FP <Equity>) peuvent être obtenues gratuitement par voie électronique sur le site suivant : www.euronext.com.

Les informations apparaissant sur ce site internet ne font pas parties des présentes Conditions Définitives.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants du remboursement dûs pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière peut entrainer une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres.

Les montants du remboursement dû pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

Le prix de marché ou la valeur des Titres pourrait, dans certaines circonstances, être affecté par les fluctuations des taux de dividendes (le cas échéant) actuels ou anticipés ou toutes autres distributions du Sous-Jacent Applicable.

6. INFORMATIONS POST-EMISSION

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. INFORMATIONS PRATIQUES

Code ISIN: FR0014003VL1

Code Commun : 235114909

CFI: Classification de l'Instrument Non Applicable

(CFI)

FISN: Non Applicable

Tout(s) système(s) de compensation Non Applicable autre(s) que Euroclear

France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) :

Livraison: Livraison contre paiement

Noms et adresses du ou des Agents Société Générale

Payeurs initiaux : 29 Boulevard Haussmann

75009 Paris France

Noms et adresses du ou des Agents Non Applicable Payeurs supplémentaires (le cas

échéant):

Nom et adresse de l'Agent de Calcul: Credit Suisse International

One Cabot Square London E14 4QJ United Kingdom Destiné à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Eurosystème :

Non

Nom et adresse des entités qui ont convenu d'un engagement ferme d'agir en qualité intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement : Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. Calle Ayala no. 42 Madrid Spain

Dans des conditions normales de marché, Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. assurera la liquidité des Titres chaque jour de cotation du Sous-Jacent Applicable (cette liquidité à la vente se fera dans la limite de l'enveloppe disponible). Il est précisé que les conditions de marché normales s'entendent de conditions qui permettent à Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. de fournir un prix.

Fourchette de liquidité : le prix d'achat ne sera pas supérieur de 1,00 pour cent au prix de vente

8. **MODALITÉ DE L'OFFRE**

Prix d'Offre:

Le Prix d'Offre sera égal à 100~% du Montant Nominal Total

Montant total de l'émission / de l'offre :

30.000.000 EUR

Si le montant n'est pas déterminé, description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre : Non Applicable

Conditions auxquelles l'offre est soumise :

Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission.

Description de la procédure de souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements :

Une offre des Titres sera faite (sous réserve des conditions énoncées dans les présentes et dans le Prospectus de Base) autrement qu'en vertu de l'article 1(4) du Règlement Prospectus en France pendant la période allant du 18 juin 2021 inclus au 9 août 2021 inclus.

La Période d'Offre peut être interrompue à tout moment. La notification de la clôture anticipée de la Période d'Offre sera faite aux investisseurs par des moyens appropriés. Voir également la section intitulée "Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir)" ci-dessous.

Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs:

Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir):

Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de livraison des Titres:

Il n'y a pas de montant minimum de souscription.

Tous les Titres demandés par l'intermédiaire du Distributeur pendant la Période d'Offre seront attribués jusqu'au montant maximum de l'offre.

Les paiements pour les Titres seront effectués au Distributeur conformément aux conventions existantes entre le Distributeur et ses clients concernant la souscription de Titres en général, selon les instructions du Distributeur.

Les Titres devraient être livrés sur les comptes-titres respectifs des acheteurs à, ou aux alentours de, la date notifiée par le Distributeur.

Méthode et date de publication des résultats de l'offre:

Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:

Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche:

Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification:

Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur:

Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre: Les résultats de l'offre seront disponibles sur demande auprès du Distributeur.

Non Applicable

Non Applicable

Les souscripteurs seront informés par le Distributeur du succès de leur souscription.

Le montant de la commission que Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. (en tant qu'intermédiaire entre l'Agent Placeur et le(s) Distributeur(s)) paiera au(x) Distributeur(s) en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1,00 pour cent. (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximale des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois (upfront) et/ou trimestriellement et calculé par référence à la détermination par l'Emetteur de la valeur indicative de rachat des Titres à la date de calcul concernée. Ces commissions sont prises en compte dans le Prix d'Emission.

Silex Finance, 9 Rue Beaujon, 75008 Paris, France, LEI: 969500Q2MA9VBQ8BG884, immatriculé en France en tant que société par actions simplifiée et soumise au droit français.

9. PLACEMENT ET PRISE FERME

Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information

est connue par l'Emetteur ou de l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu:

Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné: Non Applicable

Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte. Non Applicable

10. AUTRES MARCHÉS

Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation

Non Applicable

11. INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE ET DU ROYAUME-UNI:

Non Applicable

12. DETAILS SUR LES ADMINISTRATEURS DES INDICES DE REFERENCE ET L'ENREGISTREMENT EN VERTU DU REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE: